

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNÉE 2009

1. Préliminaire

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu dix réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis du Gouvernement.

2. Activités de la Commission de pilotage en fonction des missions qui lui sont assignées

2.1. Accompagner les réformes pédagogiques et œuvrer à leur réalisation

Lors de l'analyse des résultats de l'épreuve certificative en vue de l'obtention du CEB, la Commission de Pilotage s'est montrée particulièrement préoccupée par le faible taux de réussite (16 %) des élèves de première différenciée à cette épreuve. Elle a donc mis en place un groupe de travail qui a pour objectif, en affinant et en analysant les informations recueillies sur le terrain, de dégager des pistes de solution relatives à la problématique du premier degré différencié. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2009. Il déposera ses conclusions à la Commission de Pilotage au début de l'année 2010 (cf. point 2.9 pp. 6-12).

2.2. Doter notre enseignement d'un système cohérent d'indicateurs; pour ce faire, elle rassemble dans une base de données des informations objectives sur le système éducatif et sur sa capacité à répondre aux objectifs fixés

Le 4^e recueil a été diffusé en janvier 2010. Il comprend huit nouveaux indicateurs et 28 indicateurs, publiés dans le recueil précédent, mis à jour ou modifiés.

Les nouveaux indicateurs, répartis dans les cinq catégories, sont les suivants :

<u>Catégories</u>	<u>Intitulés</u>
Généralités	La Belgique francophone dans le système d'indicateurs européens
Publics	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire
Parcours	Parcours sur 3 ans d'élèves entrés en 1 ^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006
Parcours	Parcours d'élèves sur 3 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire
Parcours	Situations scolaires en 2007-2008 des élèves entrés en 3 ^e année secondaire en 2006-2007
Parcours	Sortie de l'enseignement secondaire ordinaire en Communauté française
Résultats	Certification dans la section de qualification de plein exercice par secteur en 2007

La diffusion des indicateurs a été largement relayée dans la presse. Ils ont également été présentés à diverses occasions, à des publics variés.

2.3. Assurer le suivi statistique des élèves en vue de comprendre les décrochages, les problèmes rencontrés et les orientations successives, en ce compris l'articulation avec les autres opérateurs de formation. Ce suivi statistique permet également d'établir des plans d'échantillonnage pour les études commandées par le Gouvernement. Pour assurer ce suivi statistique, la Commission fait notamment appel à la base de données visée ci-dessus

La Commission de pilotage a examiné des données détaillées sur le redoublement présentées par le Service général du pilotage du système éducatif et sur les perspectives d'évolution de la population scolaire présentées par Etnic. Ces données ont été transmises au Ministre.

2.4. Remettre des avis sur les programmes d'étude et favoriser la cohérence entre leurs contenus et les différents référentiels. Coordonner les travaux des Commissions de programmes.

La Commission de Pilotage a pris acte des rapports que lui ont transmis les quatre Commissions des programmes.

Comme l'an dernier, la Commission de Pilotage a pu constater que deux des Commissions des programmes (« Socles » et « secondaire spécialisé ») ont vu décroître le nombre de programmes à examiner : aucun programme n'a été soumis à la Commission des programmes « Socles » et onze programmes ont été soumis à la Commission des programmes de l'enseignement secondaire spécialisé. Le nombre de programmes soumis à la Commission des programmes Humanités générales et technologiques a légèrement augmenté et est passé à dix tandis que la Commission des programmes Humanités techniques et professionnelles a, quant à elle, examiné trente-et-un programmes soit quatre de plus que l'an passé.

La Commission de Pilotage a rendu à chacune de ses réunions un avis sur un ou plusieurs programmes soumis à son examen en confirmant, à chaque fois, l'avis remis par les Commissions de programmes compétentes.

2.5. Coordonner les travaux des Commissions des outils d'évaluation et leur diffusion

La Commission de pilotage a pris acte des rapports transmis par les trois Commissions des outils d'évaluation et du tableau synoptique présentant une synthèse de leurs travaux.

- La Commission des outils d'évaluation relatifs aux Socles de compétences a approuvé 18 outils, qui sont mis en ligne sur enseignement.be.

- La Commission des outils d'évaluation pour les Humanités générales et technologiques a approuvé 56 outils dont ont été mis en ligne 28 outils tandis que 28 autres sont en cours de diffusion.
- Pour la Commission des outils d'évaluation pour les Humanités techniques et professionnelles, 55 scénarios, basés sur 16 options groupées, ont été développés. La Commission a également mis en place le testing de 21 outils. Vu la durée des testings (un à deux ans), la Commission des outils souhaite mettre en ligne les outils sans attendre la fin du testing, et en prenant toutes les précautions utiles. La Commission de Pilotage a accédé à cette demande. D'autre part, la Commission de Pilotage a constaté que la suppression de la CCPQ et son remplacement par le SFMQ (Service francophone des métiers et des qualifications), qui n'est pas encore opérationnel, crée une « zone d'incertitude » à propos notamment de la place de la Commission des outils dans le nouveau dispositif.

2.6. Remettre des propositions et des avis dans le domaine de la formation en cours de carrière

Lors de la réunion du 15 septembre 2009, la Commission de Pilotage a établi des propositions pour le **plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseaux** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur de la Guidance psycho-médico-sociale et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental.

La Commission de pilotage a également transmis des avis favorables au Gouvernement sur les **programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs**.

Chaque année, la Commission de Pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

L'évaluation des formations organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2007-2008 a été portée à l'ordre du jour des réunions du 17 février et du 17 mars 2009. La Commission de pilotage a approuvé le rapport d'évaluation présenté par l'IFC, ainsi que les pistes d'amélioration envisagées. Elle a fait de même à propos des rapports d'évaluation et des pistes d'amélioration présentés par les opérateurs de formation des réseaux.

La Commission de Pilotage se réjouit de l'évolution positive des rapports d'évaluation, tout en émettant le souhait que le canevas commun de ces rapports, établi précédemment, soit davantage pris en compte en vue d'aboutir à une harmonisation des différentes présentations.

La Commission de Pilotage a aussi pris connaissance d'un avis du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé relatif à la formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie transmis au Ministre DUPONT.

2.7. Articuler les efforts de recherche et développement en éducation des universités et des hautes écoles et veiller à faire bénéficier les établissements scolaires des résultats. A cette fin, elle définit des plans pluriannuels de recherche fixant les priorités et les objectifs à atteindre

En novembre 2008, la Commission de Pilotage avait proposé au Ministre un projet de plan pluriannuel de recherche pour la période 2009-2011, qu'elle a voulu équilibré quant aux domaines et publics visés. En mai 2009, le Gouvernement a arrêté un plan, largement inspiré par la proposition de la Commission de Pilotage. Un appel à projets a été adressé aux universités et hautes écoles. Parmi les 30 projets introduits, le Gouvernement, vu les restrictions budgétaires n'a pu retenir que deux nouveaux projets de recherche. Ces deux projets, complémentaires, portent sur le maintien des élèves en 3^e maternelle.

2.8. Eclairer, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement et le Parlement de la Communauté française, notamment sur l'état et l'évolution de son système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, les écarts par rapport aux plans et aux prévisions

- La Commission de Pilotage, conformément au prescrit légal, s'est penchée sur la question de l'évaluation du décret « Mixité » du 18 juillet 2008 lors de ses réunions du 17 mars, du 28 avril et du 26 mai. Il a finalement été décidé de ne pas transmettre d'avis sur le sujet au Gouvernement car les missions d'observation et d'avis de la Commission de Pilotage à propos de la problématique de la mixité sociale ont été ultérieurement intégrées dans le décret « Encadrement différencié » du 30 avril 2009.
- La Commission de Pilotage a pris connaissance du rapport général du Service d'Inspection transmis à Madame la Ministre. Se fondant sur des observations recueillies lors des missions d'inspection, ce rapport pointe des forces et des faiblesses du système éducatif de l'enseignement obligatoire et propose un certain nombre d'actions susceptibles d'améliorer le fonctionnement et les performances dudit système. La Commission de Pilotage se réjouit des progrès constatés par l'Inspection et estime que ce rapport, ainsi que les données recueillies par l'intermédiaire des indicateurs et des évaluations externes, pourraient servir de base à la formulation d'un avis portant notamment sur les formations, les référentiels et les remédiations.
- La Commission de Pilotage a pris connaissance des statistiques des recours contre les décisions du conseil de classe (enseignement secondaire) pour les années scolaires 2007-2008 (réunion de janvier 2009) et 2008-2009 (réunion de décembre 2009). L'analyse des recours pour l'année 2008 avait laissé percevoir une très nette différence entre le taux de réforme de l'enseignement confessionnel (26,1 %) et celui de l'enseignement non confessionnel (12,7 %). En outre, l'augmentation importante du nombre de dossiers non recevables laissait supposer que les procédures de recours sont trop complexes ou trop peu connues. Enfin, le constat de la brièveté des délais et du manque de moyens administratifs et humains des Conseils de recours avait été posé. Compte tenu de ces

éléments, et en vertu des principes d'intérêt public et d'égalité de traitement, la Commission de Pilotage a envisagé différentes pistes d'amélioration lors de ses réunions des 17 février et 17 mars : renforcement administratif et humain des conseils de recours, amélioration de l'accessibilité de l'information concernant les procédures et simplification éventuelle de celles-ci, tentative d'établissement d'une jurisprudence... Les membres de la Commission de Pilotage adhèrent sans réserve au principe d'égalité de traitement mais divergent sur les moyens d'y arriver, certains d'entre eux estimant que la constitution éventuelle d'un conseil de recours unique demande une analyse plus fine des déterminants qui sont à l'origine des différences constatées et n'est pas nécessairement le moyen le plus adéquat d'atteindre l'objectif. Les pistes envisagées suite à l'analyse des recours de 2008 ont été réexaminées à la lumière des recours de 2009. Il apparaît que le pourcentage de dossiers réformés par les deux conseils s'est fortement homogénéisé et que le nombre de dossiers introduits est en forte augmentation. Le nombre de dossiers non recevables reste élevé et stable. La Commission de Pilotage propose d'examiner, avec l'aide de juristes, les possibilités d'assouplissement de la procédure de recours et souhaite que les présidents des deux conseils se rencontrent pour aborder les questions de l'organisation du travail et de l'égalité de traitement. Il faut aussi noter que, lors de sa séance d'octobre 2009, la Commission de Pilotage a aussi pris connaissance des recours concernant l'attribution du CEB et a constaté que ce Conseil de recours de l'enseignement fondamental fonctionnait à la satisfaction générale.

2.9. Remettre un avis sur les évaluations externes non certificatives et certificatives

Evaluations externes certificatives

- La Commission de Pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB de juin 2009 et les analysés. Cette épreuve était, pour la première fois, obligatoire pour tous les élèves de sixième primaire ainsi que, dans l'enseignement secondaire, pour tous les élèves de 1^{re} année différenciée et ceux de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 52.721 élèves ont présenté la totalité de l'épreuve. La Commission s'est montrée particulièrement préoccupée par les résultats des élèves de première différenciée : seuls 16% d'entre eux ont réussi l'épreuve alors que 8,7% de ceux qui y étaient inscrits ne l'ont pas présentée. C'est pourquoi elle a mis en place un groupe de travail qui a pour objectif, en affinant et en analysant les informations recueillies sur le terrain, de dégager des pistes de solution relatives à la problématique du premier degré différencié. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises en 2009. Il déposera ses conclusions à la Commission de Pilotage au début de l'année 2010.
- La Commission de Pilotage s'est aussi penchée, lors de ses réunions du 26 mai, du 23 juin et du 17 novembre, sur les modalités d'application (en ce compris le calendrier) du décret visant le renforcement du dispositif d'évaluation externe qui impose l'organisation d'un TESS en fin

d'enseignement secondaire et d'une épreuve commune certificative à la fin du premier degré secondaire. Finalement, vu notamment le manque de personnel, il n'a pas été possible de déployer complètement le dispositif prévu pour ces deux évaluations certificatives. Néanmoins, l'année 2009-2010 sera mise à profit pour mettre au point l'organisation de ces évaluations qui seront proposées à une vingtaine d'écoles volontaires. Les observations recueillies lors de cette « phase expérimentale » serviront de base au déploiement complet de ces évaluations en 2010 - 2011. Le CE1D portera sur le français et les mathématiques alors que le TESS concernera l'histoire dans l'enseignement de transition et la lecture de textes informatifs dans l'enseignement qualifiant.

Evaluations externes non certificatives

- Lors de sa réunion du 20 janvier, la Commission de Pilotage a pris connaissance du bilan de l'évaluation non certificative en mathématique menée durant l'année 2007/2008 en deuxième et cinquième primaires, ainsi qu'en deuxième secondaire. Elle constate que l'accueil de ce type d'évaluation est plus positif que l'année précédente : l'idée qu'elle constitue davantage une aide qu'une contrainte fait son chemin. D'autre part, la mise en œuvre du dispositif a bénéficié de l'expérience de l'année précédente et elle s'est déroulée sans incident. Le point noir est constitué par les corrections, dont les enseignants déplorent la lourdeur (surtout dans le secondaire). Enfin, différentes instances (Inspection, conseillers pédagogiques, opérateurs de formation) effectuent souvent un travail de suivi et se saisissent des résultats de ces évaluations pour proposer des pistes de travail aux enseignants.
- Lors de ses réunions du 17 novembre et du 15 décembre, la Commission de Pilotage a pris connaissance des premiers éléments d'information concernant l'évaluation non certificative en éveil historique, géographique et scientifique qui s'est déroulée en novembre 2009 en deuxième et cinquième primaires et en deuxième secondaire. Ce test n'a pas posé de problèmes particuliers, même s'il suscite davantage de questions chez les enseignants du secondaire. Les résultats seront disponibles en janvier 2010.
- L'évaluation non certificative en sciences à destination des élèves de quatrième secondaire, et prévue elle aussi pour novembre 2009, a dû être annulée. La principale raison de cette annulation réside dans la trop grande hétérogénéité des programmes et dans l'absence de balises (référentiels) pour le deuxième degré.

La Commission de Pilotage attire aussi l'attention sur le manque criant de personnel au sein du Service général de Pilotage du système éducatif pour mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'évaluations externes prévus par les différents décrets et pour assurer un suivi plus important à ses travaux. Un renfort de cinq agents de niveau 1 et cinq agents de niveau 2+ est nécessaire.

2.10. Octroyer l'agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006

En 2009, la Commission de pilotage a examiné les 514 demandes qui lui sont parvenues. Ces demandes concernaient 252 manuels, 219 outils pédagogiques et 43 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 196 manuels, à 180 outils pédagogiques et à 26 logiciels.

A l'heure actuelle, 613 manuels, 743 outils pédagogiques et 309 logiciels ont obtenu cet agrément.

La Commission de pilotage a traité plusieurs recours :

- un recours introduit par la maison d'édition Averbode pour quinze volumes de la collection « Actual quarto » auxquels elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif qu'il s'agit de périodiques. Après réexamen, la Commission a maintenu sa décision de refus d'agrément en confirmant les arguments avancés dès la première analyse de la demande d'agrément ;
- un recours introduit par la maison d'édition Averbode pour deux volumes de la collection « Les cahiers de l'économie » auxquels elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif qu'il s'agit de cahiers d'exercices pré-imprimés. A la demande de l'éditeur et au vu des caractéristiques de ces ouvrages, la Commission leur a octroyé un agrément d' « outil pédagogique » ;
- un recours introduit par la maison d'édition Didier-Hatier pour 3 volumes de la collection « Destination » auxquels elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif qu'ils ne prennent pas en compte la nécessaire progression de la maîtrise des compétences dans le cursus de l'élève et que les tâches proposées aux élèves sont d'un niveau de complexité insuffisant. Après réexamen, la Commission a maintenu sa décision de refus d'agrément en confirmant les arguments avancés dès la première analyse de la demande d'agrément ;
- un recours introduit par la maison d'édition Averbode pour les ouvrages "Les loisirs", "Les moyens de transport" et "L'électricité et la chimie à la maison" auxquels elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif qu'ils présentent des éléments en opposition avec la priorité à accorder à la maîtrise du sens (article 3, 3^o du décret du 19 mai 2006) et contiennent des éléments faisant obstacle au développement et à l'exercice de compétences transversales et disciplinaires (article 8 du décret « missions »). Après réexamen, la Commission a maintenu sa décision de refus d'agrément en confirmant les arguments avancés dès la première analyse de la demande d'agrément ;
- un recours introduit par la maison d'édition De Boeck pour l'ouvrage "Tam Tam 6 – Le français en 6^e année – Manuel de textes", auquel elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif que le document ne permet pas d'amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre

une place active dans la vie économique, sociales et culturelles (articles 6 et 78, §3,1° et §4 du décret du 24/07/1997 « missions »). Après réexamen, vu les arguments de l'éditeur, la Commission a réformé sa décision de refus et octroyé l'agrément de « manuel scolaire » ;

- un recours introduit par la maison d'édition Didier-Hatier pour deux volumes de la collection « Sciences en question » auxquels elle avait refusé l'agrément de « manuel scolaire » pour le motif qu'il s'agit de cahiers d'exercices pré-imprimés. Après réexamen, vu les précautions prises par l'éditeur, la Commission a réformé sa décision de refus et octroyé l'agrément de « manuel scolaire ».

2.11. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

3. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

De plus, la Commission de pilotage rappelle la proposition qu'elle formule chaque année d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière et celle d'organiser les programmes de formation en cycles d'au moins trois ans.

4. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2010, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- poursuivre la réflexion à propos des perspectives d'avenir pour la formation en cours de carrière et la formation initiale des directeurs ;
- poursuivre la réflexion sur les questions de l'organisation du travail des Conseils de recours – enseignement secondaire;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'observation des résultats à l'épreuve externe commune CEB, en particulier pour les élèves du 1^{er} degré différencié ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

5. Calendrier des travaux en 2009

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
20 janvier 2009	<p>Approbation du PV de la réunion du 16 décembre 2008.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Projet de rapport d'activités de la Commission de pilotage</p> <p>Évaluation externe non certificative en mathématique : bilan (le document vous parviendra ultérieurement).</p> <p>Programme de formation de l'IFC.</p> <p>Analyse des statistiques des recours contre les décisions des conseils de classe 2008 (enseignement secondaire).</p> <p>Avis sur 3 programmes des humanités générales et technologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Education technique et technologique », 2^e et 3^e degrés de l'enseignement technique de transition, organisé par le SeGEC et répertorié sous le n° D/2008/7362/3/41 - « Mathématiques », 2^e degré de l'enseignement général et technique de transition, organisé par le SeGEC et repertorié sous le n° D/2008/7362/3/38 - « Mathématiques », 3^e degré de l'enseignement général et technique de transition, organisé par le SeGEC et repertorié sous le n° D/2008/7362/3/39
17 février 2009	<p>Approbation du PV de la réunion du 20 janvier 2009.</p> <p>Manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agréments; - tableau récapitulatif des remboursements. <p>Indicateurs de l'enseignement – Projet de table des matières de l'édition 2009.</p> <p>Rapport d'évaluation des formations organisées par l'IFC.</p> <p>Rapports d'évaluation des formations en cours de carrière « méso » / « réseau » et « micro » / « P.O. ».</p> <p>Projet d'avis de la Commission de pilotage à propos des Conseils de recours dans l'enseignement secondaire (document 2009-4).</p> <p>Avis sur un programme des humanités professionnelles et techniques : « Complément en technique publicitaire », Secteur : « Arts appliqués », destiné au 3^e degré de l'enseignement professionnel, organisé par le CPEONS et répertorié sous le n° 35 6219.</p>

17 mars 2009	<p>Approbation du PV de la réunion du 17 février 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Rapports d'évaluation des formations « réseaux » (suite des présentations : Felsi, Cpeons et Communauté française)</p> <p>Projet d'avis à propos des Conseils de recours dans le secondaire.</p> <p>Programmes des formations « méso/réseau ».</p> <p>Évaluation du décret mixité. Échange de vues sur la méthode de travail.</p> <p>Avis sur trois programmes pour les humanités générales et technologique et sur huit programmes pour les humanités professionnelles et techniques.</p>
28 avril 2009	<p>Approbation du PV de la réunion du 17 mars 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Indicateurs de l'enseignement. Présentation de 16 indicateurs mis à jour pour l'édition 2009.</p> <p>Évaluation du décret mixité.</p> <p>Avis sur le programme de formation en cours de carrière niveau « réseau » - PMS – CPEONS.</p> <p>Avis sur sept programmes de l'enseignement secondaire spécialisé.</p>
26 mai 2009	<p>Approbation du PV de la réunion du 28 avril 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Évaluation du décret mixité.</p> <p>Décret visant le renforcement du dispositif d'évaluation externe. Calendrier de mise en œuvre.</p> <p>Avis sur trois programmes destinés aux Humanités générales et technologiques et six programmes destinés aux Humanités techniques et professionnelles.</p> <p>Communication de Madame Evelyne LENTZEN à propos du PEPS : Préservation et exploitation des patrimoines.</p> <p>Communication du Conseil Général de Concertation de l'Enseignement spécialisé à propos d'une « Formation complémentaire de spécialisation en orthopédagogie ».</p>

<p>23 juin 2009</p>	<p>Approbation du PV de la réunion du 26 mai 2009.</p> <p>Manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premier degré différencié ; - Agréments ; - Réclamation (refus d'agrément à « Destination 4^e », « Destination 5^e » et « Destination 6^e ») ; - Lettre de Monsieur Marc DEMEUSE et article dans la Libre Belgique. <p>Indicateurs de l'enseignement. Présentation de 12 indicateurs mis à jour ainsi que 4 nouveaux indicateurs.</p> <p>Mise en œuvre des évaluations certificatives (fin du 1er degré de l'enseignement secondaire, TESS).</p> <p>Avis sur neuf programmes destinés aux Humanités professionnelles et techniques et sur deux programmes destinés à l'enseignement secondaire spécialisé.</p> <p>Calendrier 2009-2010.</p>
<p>15 septembre 2009</p>	<p>Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2009.</p> <p>Enquête TICE de l'AWT. Présentation de Monsieur DELARCHERIE.</p> <p>Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Indicateurs de l'enseignement. Présentation de 2 nouveaux indicateurs et d'un indicateur mis à jour.</p> <p>Épreuve externe commune en vue de la délivrance du CEB: résultats.</p> <p>Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière.</p> <p>Rapports d'activités des Commissions d'outils d'évaluation.</p> <p>Rapports d'activités des Commissions de programmes.</p> <p>Projet de lettre au Centre Jean Gol.</p> <p>Avis sur un programme des humanités générales et technologiques, « Électronique et informatique », destiné au 3^e degré de l'enseignement technique de transition, organisé par la Province de Liège et répertorié sous le n°3522053D.</p> <p>Calendrier des activités 2009-2010.</p> <p>Information à propos du recours introduit par les éditions De Boeck.</p>

<p>20 octobre 2009</p>	<p>Approbation du PV de la réunion du 15 septembre 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réclamation suite au refus d'agrément aux ouvrages « Sciences en question – Livre 1^{re} » et « Sciences en question – Livre 2^e » édités chez Didier Hatier ; - réexamen de la demande 2143 pour « Étude de langue - 5^e année » présenté à la Commission en septembre dernier ; - avis du Collège d'avis. <p>Indicateurs de l'enseignement. Présentation d'un nouvel indicateur.</p> <p>Épreuve externe CEB : rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB.</p> <p>Avis sur 4 programmes pour les humanités professionnelles et techniques et un programme pour l'enseignement secondaire spécialisé.</p>
<p>17 novembre 2009</p>	<p>Approbation du PV de la réunion du 20 octobre 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avis du Collège d'avis ; - état de l'utilisation des crédits alloués au soutien financier des manuels et logiciels scolaires. <p>Évaluations externes. État d'avancement.</p> <p>Groupe de travail et de réflexion CEB – 1^{re} différenciée – État d'avancement.</p> <p>Rapport général du Service d'inspection.</p> <p>Information sur l'enquête européenne sur les compétences en langue.</p> <p>Avis sur un programme pour l'enseignement secondaire spécialisé.</p>

<p>15 décembre 2009</p>	<p>Approbation du PV de la réunion du 17 novembre 2009.</p> <p>Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe dans l'enseignement secondaire.</p> <p>Indicateurs : proposition de table des matières pour l'édition 2010.</p> <p>Échange de vues sur les éléments à mentionner dans le rapport d'activité de la Commission de pilotage.</p> <p>Groupe de travail et de réflexion CEB – 1^{re} différenciée : état d'avancement.</p> <p>Évaluations externes.</p> <p>Avis sur un programme pour les humanités professionnelles et techniques.</p>
-------------------------	---

La Commission de pilotage du système éducatif, réunie en sa séance du 23 février 2010, a approuvé son rapport d'activité 2009.

Elle souligne à cette occasion et à nouveau qu'il est indispensable de renforcer par des moyens humains supplémentaires le Service général du pilotage du système éducatif afin de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'évaluations externes prévus par les différents décrets et pour assurer un suivi plus important à ses travaux, répondant ainsi à une préoccupation exprimée par le rapport général de l'Inspection.

Le renforcement sollicité porte sur le recrutement de 5 membres du personnel de niveau 1 et de 5 membres du personnel de niveau 2+.

La Commission de pilotage salue à cet égard l'effort particulier consenti par Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire d'avoir consacré à cette fin le crédit correspondant lors de la confection du budget 2010.

Elle regrette par ailleurs que cet effort ne se traduise pas, pour le moment, par le transfert dudit crédit à celui de la fonction publique permettant ainsi la concrétisation de ces 10 recrutements.

Elle demande en conséquence au Gouvernement de la Communauté française d'acter ce transfert par une délibération spéciale.